



**COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE
POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION**

**PLAN D'ACTION
2023-2027
DE PRÉVENTION
ET DE LUTTE
CONTRE LA
CORRUPTION**

2023



NATIONAL ANTI-CORRUPTION COMMISSION

الهيئة الوطنية لمكافحة الفساد

Citation

«La corruption est un vice. Il n'y a pas de petite et de grande corruption. Il n'y a pas une corruption active plus virulente et une autre passive plus excusable. C'est un ensemble nocif pour les individus et pour la société tout entière. Car la corruption sape avant tout les piliers de notre Etat et de notre Economie et par conséquence de notre Nation.

Cette corruption s'attaque directement des fois à ce qui fait l'essence même de nos contributions patriotiques lorsqu'il s'agit de l'impôt et de la fiscalité....

L'industrie de la corruption est devenue tellement sophistiquée aujourd'hui qu'elle peut aussi prendre la forme d'évasion ou d'optimisation fiscale. Il nous faut, là aussi, être vigilant....

Par ailleurs, le guichet unique pour l'investissement peut constituer une partie de la solution. Car la lutte contre la corruption, c'est aussi notre crédibilité, celle d'un Etat viable, sécurisé, donc attractif pour les investissements étrangers....

Je voudrais mentionner le rôle des acteurs non étatiques comme la société civile et les médias dans la lutte contre la corruption. En effet, par leur travail de sensibilisation, de vulgarisation et d'alertes citoyennes, la société civile et les médias peuvent nous aider à rompre la chaîne de la corruption».

Son Excellence Ismail Omar Guelleh

Président de la République de Djibouti

Extrait du discours du 09-12-2015

Sommaire

CITATION	3
SOMMAIRE	4
SIGLE.....	6
MOT DE LA PRESIDENTE DE LA CNIPLC.....	7
I. INTRODUCTION.....	9
II. VISION, MISSION, VALEURS.....	10
II.1 VISION DE LA CNIPLC	10
II.2 MISSION DE LA CNIPLC	10
II.3 VALEURS AU SEIN DE LA CNIPLC	11
III. PLAN D’ACTION.....	11
III.1 AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES, HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES	12
III.1.1 Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer les capacités organisationnelles et humaines de la CNIPLC.....	13
III.1.2 Objectif opérationnel 1.2 Renforcer les capacités matérielles et opérationnelles de la CNIPLC.....	13
III.1.3 Objectif opérationnel 1.3: Assurer le financement des activités de lutte contre la corruption	14
III.2 AXE STRATEGIQUE 2 : REFORME DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET MISE EN PLACE D’UNE COORDINATION DES ORGANES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	15
III.2.1 Objectif opérationnel 2.1: Renforcer le cadre juridique de la prévention et de la lutte contre la corruption.....	15
III.2.2 Objectif opérationnel 2.2: Renforcer le cadre institutionnel et mettre en place une coordination de la prévention et de la lutte contre la corruption	16
III.2.3 Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer le cadre de programmation de la prévention et de lutte contre la corruption	17
III.2.4 Objectif opérationnel 2.4 : Renforcer la coopération avec les administrations publiques pour la prévention et la lutte contre la corruption.....	18
III.2.7 Cadre logique d’intervention axé sur les résultats de l’Axe stratégique 2	19
III.3 AXE STRATEGIQUE 3 : PRODUCTION REGULIERE DES DONNEES FIABLES SUR LA CORRUPTION	20
III.3.1 Objectif opérationnel 3.1: Améliorer la production et l’exploitation des données de qualité sur la corruption	20
III.3.2 Objectif opérationnel 3.2: Améliorer l’accès aux données sur la corruption.....	21
III.3.3 Cadre logique d’intervention axé sur les résultats de l’Axe stratégique 3	21

III.4 AXE STRATEGIQUE 4 : SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES, DE LA POPULATION, DE LA SOCIETE CIVILE ET DES MEDIAS DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	22
III.4.1 Objectif opérationnel 4.1: Renforcer la communication et la sensibilisation et établir un partenariat avec les institutions publiques et privées pour la prévention et la lutte contre la corruption	23
III.4.2 Objectif opérationnel 4.2 : Renforcer la communication et la sensibilisation de la population, de la société civile et des médias sur les différents aspects et pratiques de la corruption	24
III.4.3 Objectif opérationnel 4.3: Encourager et soutenir la prévention et la lutte contre la corruption	24
III.4.4 Objectif opérationnel 4.4 : Mettre en place des programmes éducatifs en collaboration avec les ministères de l'éducation et des programmes d'études et de recherches avec les universitaires sur les aspects, la prévention et la lutte contre la corruption.	25
III.4.5 Cadre logique d'intervention axé sur les résultats de l'Axe stratégique 4	26
III.5 COUTS DU PLAN D'ACTION 2023-2027	27
III.6 CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN D'ACTION.....	28
III.6.1 Coordination de la mise en œuvre du Plan d'action.....	28
III.6.2 Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action.....	28
III.6.3 L'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action.....	29
III.7 HYPOTHESES, RISQUES ET CONDITIONS DE REALISATION	29
III.8 PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE	30

SIGLE

CCDB	:	Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire
CCLCC		Comité de Coordination de Lutte Contre la Corruption
CNIPLC	:	Commission Nationale Indépendante de Lutte contre la Corruption
IGAD		Autorité Intergouvernementale pour le Développement
IGF	:	Inspection Générale des Finances
MAEP		Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
SRF	:	Service de Renseignements Financiers
SNLCC	:	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CNIPLC

La prévention et la lutte contre la corruption sont entrées dans une phase active depuis des années en République de Djibouti avec une grande détermination du Gouvernement qui a hissé ces actions à un niveau de priorité nationale.

L'engagement du Gouvernement à prévenir et à lutter contre la corruption sous toutes ses formes s'est traduit par la création de diverses institutions de contrôle dont l'Inspection Générale d'Etat, l'Inspection Générale des Finances, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, le Service de Renseignements Financiers et la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC), créée en juillet 2013. En sus de ces organes de contrôle qui renforcent et consolident le cadre institutionnel de la prévention et de la lutte contre la corruption, la République de Djibouti est en train de prendre des dispositions pour adhérer aux conventions régionales de lutte contre la corruption parmi lesquelles celles de l'Union Africaine, de l'IGAD et des Pays arabes.

L'objectif principal de la CNIPLC est de prévenir et de combattre toutes formes de corruption en République de Djibouti.

Le présent plan d'action quinquennal opérationnel vise à cet effet à renforcer les capacités techniques, financières et managériales de la CNIPLC afin de lui permettre de mener ses missions avec efficacité. Il prévoit de mettre en place un comité de coordination entre les organes de contrôle et de lutte contre la corruption et souligne l'importance de l'implication effective des administrations privées et publiques, de la société civile, des médias et des citoyens dans la prévention et la lutte contre la corruption. Il est aussi conçu pour mettre en place une base de données nationale sur les faits de corruption à travers des enquêtes, des collectes des données administratives et des données de cellules d'écoute publiques. Ces données permettront de mieux comprendre le phénomène de la corruption pour le prévenir et, le cas échéant, le combattre tout en offrant une visibilité interne et extérieure sur la lutte anti-corruption du pays.

Pour mettre en oeuvre le plan d'action, la CNIPLC espère utiliser tous les moyens disponibles et nécessaires pour prévenir et lutter contre la corruption afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et plus particulièrement la cible 16.5 qui préconise de « réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes ses formes ».

C'est pourquoi, mes sincères et chaleureux remerciements et toute ma reconnaissance vont à Monsieur le Président de la République qui a fermement décidé d'éradiquer « le virus de la corruption » à tous les niveaux où il s'est enraciné. En effet le Président de la République ne lésine pas sur les moyens à mettre à disposition pour obtenir des résultats probants dans cette longue et difficile lutte que nous nous sommes promis de gagner avec toutes les composantes de la société Djiboutienne.

La CNIPLC remercie également les Partenaires techniques et financiers, notamment le PNUD et les autres agences du Système des Nations Unies, qui se sont montrés enthousiastes et disposés à nous accompagner dans la formulation et la mise en oeuvre de ce plan d'action.

Ma gratitude va aussi à mes collaborateurs et aux différents Experts qui ont travaillé sur le plan d'action.

Mme Badria Zakaria Cheick
Présidente de la CNIPLC

INTRODUCTION

La République de Djibouti à l'instar des autres pays du monde mène un combat sans relâche contre la corruption. C'est pourquoi elle a mis en place plusieurs organes de contrôle de l'Etat dont l'Inspection Générale d'Etat (IGE), l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB), le Service de Renseignements Financiers (SRF) et la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC), créée par la «loi n°03/AN/13/7èmeL du 16 juillet 2013 complétant les dispositions législatives relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption».

En 2015, la République de Djibouti a adopté la stratégie à long terme «Djibouti vision 2035», pour réaliser son ambition de «faire de notre pays un Pôle économique, commercial et financier régional et international qui assure le bien-être des Djiboutiens et Djiboutiennes dans un environnement de paix, sécurisé et propre». L'un des cinq piliers de la Vision est la Bonne Gouvernance. Il soutient une stratégie visant à renforcer les mécanismes de prévention et de répression de la corruption.

Aussi, la République Djibouti a souscrit à l'Objectif 16 des Objectifs de Développement Durable dont la cible 16.5 recommande de «réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes ses formes», et la cible 16.6 préconise de «mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux».

Par ailleurs, pour marquer et rappeler l'engagement ferme de la République de Djibouti à endiguer le phénomène de la corruption, le Président de la République a rappelé à plusieurs reprises dans ses discours les menaces que représente le fléau de la corruption et la nécessité de lutter efficacement contre ce phénomène¹.

Il appartient donc maintenant à la CNIPLC, aux organes de contrôle de l'Etat et à la population Djiboutienne toute entière de traduire cet engagement dans les faits et comportements au point de transformer le pays en un modèle dans la prévention et de lutte contre la corruption. Un pays modèle qui sera compté parmi les pays ayant les meilleurs indices de corruption dans le monde selon le classement de Transparency International qui a classé Djibouti, en 2022, au 130^{ème} rang sur 180 pays avec un indice de corruption de 30 sur 100.

C'est dans ce contexte que la CNIPLC, avec l'appui du PNUD, avait entrepris de formuler en 2020 une Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) 2020-2030 avec un plan d'action quinquennal 2020-2025 dont, malheureusement, le coût de la mise en œuvre n'avait été pas chiffré. Ce qui était de nature à rendre difficile la mobilisation des ressources financières pour la réalisation des activités dans un contexte dominé en ce moment par les problèmes liés à la pandémie de la Covid 19.

Compte tenu du retard causé par les conséquences de la Covid 19 dans la mise en œuvre des activités, et l'apparition de nouveaux besoins, la CNIPLC a jugé nécessaire en 2023 de réviser et de compléter le plan d'action existant dont l'atteinte des objectifs opérationnels reste d'actualité. Le résultat de cette activité est le présent plan d'action 2023-2027.

¹ Voir, par exemple, le discours du Président de la République, SEM Ismail Omar Guelleh, à l'occasion de la Journée Mondiale de la Lutte contre la Corruption", le 9 décembre 2015, <https://www.presidence.dj/discoursuite.php?ID=11>; "La cérémonie d'investiture", 8 mai 2016. <https://www.presidence.dj/discoursuite.php?ID=31>

II. VISION, MISSION, VALEURS

II.1 VISION DE LA CNIPLC

Eradiquer la corruption et faire de Djibouti un pays exemplaire en matière d'intégrité.

La mise en œuvre du plan d'action permettra à la CNIPLC d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans cette vision en mettant à sa disposition les moyens, les outils et les instruments nécessaires.

II.2 MISSION DE LA CNIPLC

La mission cardinale de la CNIPLC est de prévenir et de combattre la corruption sous toutes ses formes. A cet effet, elle a pour mission d'élaborer la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption.

Plus spécifiquement la loi n°03/AN/13/7^{ème} L assigne les missions suivantes à la CNIPLC :

- ☞ Recevoir les réclamations des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits de corruption.
- ☞ Exploiter les informations et enquêtes sur les dénonciations et plaintes relatives au soupçon de corruption dont elle est saisie.
- ☞ Saisir les juridictions compétentes pour l'ouverture d'une procédure judiciaire pour des faits de corruption ;
- ☞ Mener régulièrement des investigations et des travaux de recherche sur les causes et l'étendue de la corruption. Réfléchir et développer les meilleures stratégies et politiques, nationales et sectorielles en vue de son éradication ;
- ☞ Donner son avis sur tout projet de texte relatif à la corruption ;
- ☞ Evaluer périodiquement les instruments juridiques et les mesures administratives en la matière afin de déterminer leur efficacité dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption ;
- ☞ Dispenser des conseils sur la prévention de la corruption à toute personne ou tout organisme public ou privé ;
- ☞ Eduquer et sensibiliser le pouvoir public, le secteur privé et la société civile sur les dangers de la corruption.
- ☞ Veiller au renforcement de la coordination intersectorielle et au développement de la coopération avec les autres entités de lutte contre la corruption ;
- ☞ Rechercher toute assistance technique et financière dans le cadre de la coopération internationale et régionale. Echanger des informations avec les commissions des pays étrangers pour prévenir et combattre la corruption.

Dans le cadre de cette mission, la CNIPLC qui est l'organe central de la lutte contre la corruption devra veiller à mettre en place un système de coordination fonctionnelle des actions de prévention et de lutte contre la corruption avec les autres organes de contrôle de l'Etat.

II.3 VALEURS AU SEIN DE LA CNIPLC

Les valeurs et les principes fondamentaux suivants devront être observés à tout moment et en toute circonstance par les membres de la Commission nationale indépendante dans l'exercice de leurs fonctions et activités :

Transparence : Un système basé essentiellement sur le flux libre de l'information et le travail de manière ouverte afin de fournir, dans un temps opportun et aisément, des données fiables et complètes permettant aux personnes concernées de connaître comment accomplir un acte déterminé ou comprendre le processus décisionnel et l'évaluer en vue de prendre les décisions et les mesures appropriées pour préserver leurs intérêts et leur permettre la possibilité de poursuivre les personnes impliquées, le cas échéant, sans difficultés ni obstacles.

L'intégrité : Les membres de la Commission observeront l'ensemble des principes et codes de conduite qui reflètent l'observation des dispositions de la loi et de ses fins en évitant le conflit d'intérêts et en s'abstenant d'accomplir tout acte pouvant affecter la confiance du public.

Responsabilité : Les membres de la Commission ont l'obligation de répondre aux missions et instructions qui leur sont confiés par les textes juridiques, d'assumer les conséquences de leurs actes et, par la suite, de rendre compte.

Ethique : Les membres de la Commission doivent avoir le sens du devoir, de l'intégrité et de la rigueur, respecter les valeurs et principes fondamentaux du droit humain et être exemplaire durant l'exercice de leurs fonctions.

III. PLAN D'ACTION

Le plan d'action qui suit, révisé et complète celui élaboré en 2020 sur la base d'un diagnostic du cadre normatif et institutionnel de la lutte contre la corruption réalisé la même année dans le cadre de la formulation de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) 2020-2030. Malheureusement sa mise en œuvre a connu assez de difficulté et de retard jusqu'à ce que la nécessité de sa révision s'impose.

Cette révision a été faite avec l'équipe de la CNIPLC à partir d'un rapide établissement de l'état des lieux à la CNIPLC sur les activités réalisées depuis 2020, les nouvelles activités programmées, les nouveaux besoins issus de l'évolution de l'environnement national en matière de lutte contre la corruption.

Le plan d'action élaboré s'articule autour de quatre axes stratégiques définis à partir des actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs formulés par la vision de la CNIPLC. Il s'agit de :

- *Axe stratégique 1 : renforcement des capacités organisationnelles, humaines, matérielles et financières ;*
- *Axe stratégique 2 : réforme du cadre juridique et institutionnel et mise en place d'un comité de coordination des organes de prévention et de lutte contre la corruption ;*
- *Axe stratégique 3 : production régulière des données fiables sur la corruption ;*
- *Axe stratégique 4 : sensibilisation et implication des institutions publiques, privées, de la population et de la société civile dans la lutte contre la corruption.*

Chaque axe stratégique se décline en objectifs opérationnels, en résultats, en actions conformément au cadre logique d'intervention axé sur les résultats. Ainsi, pour chaque axe stratégique, les objectifs opérationnels et les résultats attendus sont identifiés.

III.1 AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES, HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

L'Axe stratégique 1 vise à doter la CNIPLC en ressources humaines qualifiées et motivées ainsi qu'en ressources matérielles, notamment les matériels et logiciels informatiques performants, les matériels de communication, les matériels roulants et les meubles en rapport avec un nouvel organigramme que la CNIPLC prévoit de mettre en place pour plus de fonctionnalité et de productivité. Le nouvel organigramme permettra d'asseoir une meilleure organisation des services de la CNIPLC.

Cet Axe 1 conditionne la mise en œuvre des autres axes, raison pour laquelle il aborde également les questions de financement des activités et de mobilisation des ressources financières.

L'Axe stratégique 1 comprend trois (3) objectifs opérationnels :

Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer les capacités organisationnelles et humaines de la CNIPLC ;

Objectif opérationnel 1.2 Renforcer les capacités matérielles et opérationnelles de la CNIPLC ;

Objectif opérationnel 1.3: Assurer le financement des activités de lutte contre la corruption.

Neuf (9) résultats sont attendus de la réalisation des activités liées à l'atteinte de ces trois objectifs opérationnels.

III.1.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1 : RENFORCER LES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES ET HUMAINES DE LACNIPLC

Résultat 1.1.1 Amélioration du cadre organique et des outils de gestion de la CNIPLC

La CNIPLC aura à élaborer et à mettre en place :

- Un nouvel organigramme répondant à l'exercice des fonctions et activités de prévention et de lutte contre la corruption ;
- Des outils de gestion administrative et organisationnelle adaptés dont un manuel de procédure administrative et comptable, et un règlement intérieur ;
- Un mécanisme de gouvernance interne et de reddition des comptes.

Résultat 1.1.2 Dotation suffisante de la CNIPLC en ressources humaines qualifiées

La CNIPLC devra disposer d'un nombre suffisant de personnel pour exécuter convenablement sa mission et rendre fonctionnel son nouvel organigramme.

Résultat 1.1.3 Les capacités du personnel de la CNIPLC sont régulièrement renforcées

Le renforcement des capacités techniques du personnel de la CNIPLC seront renforcées par des formations continues, des voyages d'études, des participations aux conférences internationales et aux réseaux. Un plan de formation pluriannuel devra donc être élaboré

III.1.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2 RENFORCER LES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET OPÉRATIONNELLES DE LA CNIPLC

Résultat 1.2.1 Dotation de la CNIPLC d'un système informatique de traitement et de gestion des plaintes et déclarations de patrimoine

Un mécanisme informatisé et une procédure de traitement, de gestion de plainte et de publication de déclarations de patrimoine seront mis en place sur la base d'une étude de faisabilité qui devra être diligentée.

Résultats 1.2.2 Une stratégie de recouvrement des avoirs mal acquis placés à l'étranger est élaborée et mise en œuvre

Non seulement une stratégie de recouvrement des avoirs mal acquis assortit d'un plan d'action budgétisé doit être élaborée, mais la CNIPLC doit aussi être adéquatement outillée et capable de recouvrer les avoirs mal acquis et placés à l'étranger.

Résultat 1.2.3 Dotation suffisante de la CNIPLC en équipements et matériels performants

La CNIPLC devra acquérir des matériels informatiques et des logiciels ainsi des matériels de communication modernes et du mobilier adéquat.

Résultat 1.2.4 Dotation des directions de la CNIPLC en matériels roulants

Pour nécessité de services toutes les directions de la CNIPLC doivent disposer de véhicules fonctionnels.

III.1.3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.3: ASSURER LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Résultat 1.3.1 Une stratégie de mobilisation de ressources financières est mise en place

La stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du plan d'action se fera par la mobilisation des ressources auprès des PTF.

Résultat 1.3.2 Les activités courantes de la lutte contre la corruption sont régulièrement financées sur le budget national

Cet objectif sera atteint avec l'inscription dans le budget de l'Etat d'une ligne du personnel et des frais de fonctionnement courant.

III.1.4 CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS DE L'AXE STRATÉGIQUE 1

Tableau 1: Cadre logique de l'Axe stratégique 1

AXE STRATEGIQUE 1: RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES, HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES									
Résultats attendus	Activités programmées	Indicateurs de performance	Cible	Calendrier				Organes responsables	
				2023	2024	2025	2026		2027
Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer les capacités organisationnelles et humaines de la CNIPLC									
1	Résultat 1.1.1 Amélioration du cadre organique et des outils de gestion de la CNIPLC	Activité 1.1.1.1 Mise en place d'un nouvel organigramme à la CNIPLC avec la définition des profils des postes (fiches de métier)	Un nouvel organigramme mis en place avec les profils des postes	1	1				CNIPLC
2		Activité 1.1.1.2 Elaboration et mise en place des outils de gestion de la CNIPLC : manuel de procédure, règlement intérieur	Nombre d'outils de gestion élaborés et mis en place (manuel de procédures administrative et comptable, règlement intérieur)	2	2				
3	Résultat 1.1.2 Dotation suffisante de la CNIPLC en ressources humaines qualifiées	Activité 1.1.2.1 Détachement et Recrutement du personnel supplémentaire selon les profils des postes (Directeurs, chefs de services et autres cadres)	Nombre de postes pourvus	20	10	10			CNIPLC/Min Budget
4		Activité 1.1.2.2 Régularisation du personnel actuel de la CNIPLC	Nombre de personnel régularisé	20	10	10			
5	Résultat 1.1.3 Les capacités du personnel de la CNIPLC sont régulièrement renforcées	Activité 1.1.3.1 Elaboration et adoption d'un plan de formation continue des agents de la CNIPLC	Un plan de formation élaboré et adopté	1	1				CNIPLC
6		Activité 1.1.3.2 Participation des agents de la CNIPLC à des formations techniques	Nombre de personnes formées	8	2	2	2	2	
7		Activité 1.1.3.3 Voyages d'études des agents de la CNIPLC dans des institutions anticorruption à l'étranger; participation aux conférences internationales	Nombre de voyages d'étude à l'étranger/ Conférences internationales	4	1	1	1	1	
Objectif opérationnel 1.2 Renforcer les capacités matérielles et opérationnelles de la CNIPLC									
8	Résultat 1.2.1 Dotation de la CNIPLC d'un système informatique de traitement et de gestion des plaintes, des déclarations de patrimoine et des déclarations d'intérêts	Activité 1.2.1.1 Etude de faisabilité de la mise en place d'un mécanisme informatisé de traitement et de gestion des plaintes et déclarations de patrimoine	Le document de l'étude disponible	1	1				CNIPLC/ Organes de lutte contre la corruption
9		Activité 1.2.1.2 Mise en place effective du mécanisme informatisé	Un mécanisme est mis en place et est fonctionnel	1	1				
10		Activité 1.2.1.3 Ateliers et réunions de présentation du mécanisme informatisé mis en place	Nombre d'ateliers et de réunions	2	2				
11	Résultats 1.2.2 Une stratégie de recouvrement des avoirs mal acquis placés à l'étranger est élaborée et mise en œuvre	Activité 1.2.2.1 Elaboration de la stratégie de recouvrement des avoirs mal acquis est élaborée (<i>recrutement consultant international</i>)	Le document de la stratégie disponible	1		1			CNIPLC
12		Activité 1.2.2.2 Ateliers de de préparation, de présentation et de validation de la stratégie de recouvrement des avoirs mal acquis	Nombre d'ateliers	4		4			
13	Résultat 1.2.3 Dotation suffisante de la CNIPLC en équipements et matériels performants	Activité 1.2.3.1 Acquisition de matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, serveurs)	Nombre de lots de matériels informatiques acquis et fonctionnels	1	1				CNIPLC
14		Activité 1.2.3.2 Acquisition de logiciels de gestion et traitement des plaintes	Nombre de logiciels acquis et installés	1	1				
15		Activité 1.2.3.3 Acquisition de logiciels de gestion et traitement des déclarations de patrimoine	Nombre de logiciels acquis et installés	1	1				
16		Activité 1.2.3.4 Acquisition de matériels de vidéo conférence	Nombre de lot de matériels audiovisuels acquis	1	1				
17		Activité 1.2.3.5 Acquisition de meubles et équipements de bureaux	Nombre de lots de meubles et équipements acquis et installés	5	1	1	1	1	
18	Résultat 1.2.4 Dotation des directions de la CNIPLC en matériels roulants	Activité 1.2.4.1 Acquisition de véhicules	Nombre de véhicules acquis et livrés	8	2	2	2	2	CNIPLC
19		Activité 1.2.4.2 Entretien des véhicules	Nombre de bons d'entretien de véhicules	20	5	5	5	5	
Objectif opérationnel 1.3: Assurer le financement des activités de lutte contre la corruption									
20	Résultat 1.3.1 Une stratégie de mobilisation de ressources financières est mise en place	Activité 1.3.1.1 Organisation d'une Table ronde avec les PTF et bailleurs de fonds sur le financements des activités du plan d'actions 2023-2027	Nombre de rapport de la Table ronde	1	1				CNIPLC
21	Résultat 1.3.2 Les activités courantes de la lutte contre la corruption sont régulièrement financées sur le budget national	Activité 1.3.1.2 Inscription dans le budget de l'Etat d'une ligne pour le financement des activités courantes de la lutte contre la corruption	Nombre d'acte ministériel relatif à l'inscription dans le budget de l'Etat de la ligne dans le budget alloué à la CNIPLC	1	1				Min Budget

NB : les cibles par années sont dans les cases bleues

III.2 AXE STRATÉGIQUE 2 : REFORME DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET MISE EN PLACE D'UNE COORDINATION DES ORGANES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'Axe stratégique 2 répond au besoin d'une meilleure coordination et collaboration entre les institutions nationales de l'Etat en charge du contrôle, de la prévention et de la lutte contre la corruption. Cela requiert :

- Le renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- La mise en place d'un Comité de coordination fonctionnel ;
- L'amélioration du cadre de programmation des activités.

L'Axe 2 vise également à assoir une bonne coopération entre la CNIPLC et les organisations internationales de lutte contre la corruption, et aussi à aligner les instruments juridiques nationaux de lutte contre la corruption sur ceux des organisme régionaux et internationaux. Par ailleurs, la coopération et la collaboration avec les administrations publiques nationales devront être initiées à travers la création d'un Comité de points focaux de lutte contre la corruption.

L'Axe stratégique 2 comprend quatre (4) objectifs opérationnels :

Objectif opérationnel 2.1: Renforcer le cadre juridique de la prévention et de la lutte contre la corruption ;

Objectif opérationnel 2.2: Renforcer le cadre institutionnel et mettre en place une coordination de la prévention et de la lutte contre la corruption ;

Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer le cadre de programmation de la prévention et de lutte contre la corruption ;

Objectif opérationnel 2.4 : Renforcer la coopération avec les administrations publiques pour la prévention et la lutte contre la corruption.

L'atteinte de ces objectifs opérationnels de l'Axe 2 est tributaire de la réalisation de treize (13) résultats.

III.2.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1 : RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Résultat 2.1.1 La convention anticorruption de l'UA est ratifiée et promulguée

Résultat 2.1.2 Le protocole anti-corruption de l'IGAD est ratifié et promulgué

Résultat 2.1.3 La Convention Arabe contre la Corruption de la Ligue arabe est ratifiée et promulguée

La corruption et ses réseaux pouvant prendre plusieurs formes et toucher tous les pays, il convient alors de définir des textes, des instruments juridiques, des protocoles et conventions internationaux auxquels chaque pays doit adhérer pour mener efficacement la lutte contre la corruption au niveau national, régional et international. Ainsi la République de Djibouti, en adhérant aux conventions régional et internationales de lutte contre la corruption, peut bénéficier (ou offrir) de l'appui d'autres pays et des organisations internationales ; et aussi harmoniser ses instruments juridiques avec ceux de ces conventions.

Résultat 2.1.4 Une nouvelle loi anticorruption est élaborée et adoptée

Résultat 2.1.5 La nouvelle loi et de ses textes d'application sont diffusés

Une nouvelle loi anticorruption, adaptée au contexte de l'évolution des arcanes et de l'ampleur du développement des pratiques de la corruption, en adéquation avec les textes juridiques du pays et ceux des organisations internationales, doit être élaborée, adoptée et appliquée.

III.2.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2 : RENFORCER LE CADRE INSTITUTIONNEL ET METTRE EN PLACE UNE COORDINATION DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Résultat 2.2.1 Les mandats de la CNIPLC et des autres organes de contrôle sont clarifiés

Pour les besoins et les impératifs d'une bonne coordination des activités de préventions et de lutte contre la corruption, les rôles et attributions de chaque organe intervenant dans cette lutte doivent être définis en rapport avec les domaines de compétence des uns et des autres. Cela passera par :

- L'analyse et la mise en cohérence des textes officiels relatifs aux mandats de organes nationaux de lutte contre la corruption ;
- Une proposition de nouveaux textes sur les mandats des organismes de lutte contre la corruption intégrant des amendements pour éviter le chevauchement des attributions.

Résultat 2.2.2 Un cadre permanent de coordination de la lutte contre la corruption est mis en place

Toujours pour les exigences d'une meilleure coordination, un comité national de coordination de lutte contre la corruption, regroupant les institutions nationales de contrôle et de lutte contre la corruption, au sein duquel la CNIPLC jouera le rôle central eu égard de son mandat, devra être créé. Ce Comité se doit d'être fonctionnel et dynamique pour relever les défis permanents de la lutte contre la corruption.

Résultat 2.2.3 Un protocole d'échanges de données sur la corruption entre les organes de lutte contre la corruption est mis en place

Un des aspects importants de la coordination et de la collaboration dans la lutte contre la corruption est le partage des données entre institutions. A cet effet un protocole d'échange des données en temps réel sera élaboré et mis en place sous le contrôle du Comité national de coordination de lutte contre la corruption.

Résultat 2.2.4 La coopération avec les institutions sous régionales, régionales et internationales est initiée et renforcée

Résultat 2.2.5 Un groupe de PTF est créé pour soutenir les actions de prévention et de lutte contre la corruption

Déjà, en adhérant aux protocoles et conventions sous régionales, régionales et internationales de lutte contre la corruption, Djibouti s'ouvre sur l'extérieur à la coopération et à la collaboration pour la lutte contre la corruption.

A l'intérieur du pays, la lutte contre la corruption devra être soutenue et suivie par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui seront amenés à créer un Groupe de coordination entre eux sur cette thématique dont la CNIPLC sera l'interlocuteur principal. Une stratégie d'appui des PTF sera formulée à cet effet.

III.2.3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3 : AMÉLIORER LE CADRE DE PROGRAMMATION DE LA PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Résultat 2.3.1 Le plan d'action 2020-2025 de la prévention et de la lutte contre la corruption est révisé et prolongé à 2027

D'une part, un grand retard ayant été accusé dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2030, qui, d'autre part ne comprenait pas un plan d'action budgétisé pour faciliter la mobilisation des ressources financière à sa mise en œuvre, il convenait de réviser et d'actualiser son plan d'action avec un budget détaillé. Ce qui donne le plan d'action 2023-2027.

Résultat 2.3.2 La stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2030 est révisée et prolongée en 2032, et un nouveau plan d'action 2028-2032 est élaboré

A la fin de la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre la corruption 2023-2027, une nouvelle programmation des activités doit faire l'objet de l'élaboration d'un nouveau plan d'action quinquennal 2018-2032 et, par conséquent, de la révision de la stratégie nationale de lutte contre la corruption sur la base de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2027, de l'évolution du contexte et des procédés de lutte contre la corruption, des nouvelles aspirations du pays en la matière et de l'apparition de nouveaux besoins de la CNIPLC.

III.2.4 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.4 : RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Résultat 2.4.1 Un Comité de points focaux est créé dans les entités de l'administration publique

Les administrations publiques peuvent être des terrains pour la corruption. Il est donc nécessaire de les impliquer dans la prévention et la lutte contre la corruption, et un des meilleurs moyens pour cela est d'identifier et de former des points focaux de lutte contre la corruption dans ces administrations. Ces points focaux travailleront avec la CNIPLC dans un Comité pour prévenir et combattre la corruption dans les administrations.

III.2.7 CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS DE L'AXE STRATÉGIQUE 2

Tableau 2: Cadre logique de l'Axe stratégique 2

AXE STRATEGIQUE 2 : REFORME DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET MISE EN PLACE D'UNE COORDINATION DES ORGANES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION										
Résultats attendus	Activités programmées	Indicateurs de performance	Cible	Calendrier					Organes responsables	
				2023	2024	2025	2026	2027		
Objectif opérationnel 2.1: Renforcer le cadre juridique de la prévention et de la lutte contre la corruption										
1	Résultat 2.1.1 La convention anticorruption de l'UA est ratifiée et promulguée	Activité 2.1.1.1 Ratification de la Convention anticorruption de l'UA	La convention anticorruption de l'UA est ratifiée	1	1					CNIPLC
2		Activité 2.1.1.2 Promulgation de la loi de ratification de la Convention anti-corruption de l'UA	La loi de ratification de la Convention anti-corruption de l'UA est promulguée	1	1					
3	Résultat 2.1.2 Le protocole anti-corruption de l'IGAD est ratifié et promulgué	Activité 2.1.2.1 Ratification du protocole anti-corruption de l'IGAD	Le protocole anticorruption de l'IGAD est ratifié	1	1					
4		Activité 2.1.2.2 Promulgation de la loi de ratification du protocole anti-corruption de l'IGAD	La loi de ratification du protocole anticorruption de l'IGAD est promulguée	1	1					
5	Résultat 2.1.3 La Convention Arabe contre la Corruption de la Ligue arabe est ratifiée et promulguée	Activité 2.1.3.1 Ratification de la convention arabe contre la corruption	La convention arabe contre la corruption est ratifiée	1	1					CNIPLC/ Min Justice
6		Activité 2.1.3.2 Promulgation de la loi de ratification de la convention arabe contre la corruption	La loi de ratification de convention arabe contre la corruption est promulguée	1	1					
7		Activité 2.1.4.1 Rédaction de la nouvelle loi anticorruption et de son décret d'application (recrutement de consultants)	La nouvelle loi anticorruption et le décret d'application sont rédigés	1	1					
8	Résultat 2.1.4 Une nouvelle loi anticorruption est élaborée et adoptée	Activité 2.1.4.2 Ratification de la nouvelle loi et de son décret d'application	La nouvelle loi anticorruption est ratifiée	1	1					CNIPLC
9		Activité 2.1.4.3 Promulgation de la nouvelle loi et de son décret d'application	La loi de ratification de nouvelle loi anticorruption est promulguée	1	1					
10	Résultat 2.1.5 La nouvelle loi et de ses textes d'application sont diffusés	Activité 2.1.5.1 Organisation d'ateliers de vulgarisation de la nouvelle loi et de ses textes d'application	Nombre d'ateliers organisés	2	2					CNIPLC
11		Activité 2.1.5.2 Diffusion de la nouvelle loi et de ses textes d'application	Constat de large diffusion de la loi et de ses textes d'application	n.a						
Objectif opérationnel 2.2: Renforcer le cadre institutionnel et mettre en place une coordination de la prévention et de la lutte contre la corruption										
12		Activité 2.2.1.1 Analyse et mise en cohérence des textes officiels relatifs aux mandats de organes nationaux de lutte contre la corruption (recrutement de consultants)	Nombre de rapports d'analyse et de mise en cohérence des textes officiels	1	1					CNIPLC/ Organes de lutte contre la corruption
13	Résultat 2.2.1 Les mandats de la CNIPLC et des autres organes de contrôles sont clarifiés	Activité 2.2.1.2 Proposition de nouveaux textes sur les mandats des organismes de lutte contre la corruption intégrant des amendements pour éviter le chevauchement des attributions (recrutement de consultants)	De nouveaux textes légaux et réglementaires sont proposés	n.a						
14		Activité 2.2.1.4 Ateliers de concertation et de présentations du rapport d'analyse et des nouveaux textes	Nombre d'ateliers organisés	4	4					
15		Activité 2.2.1.5 Adoption et promulgation des nouveaux textes	Les nouveaux textes légaux et réglementaires proposés sont adoptés et promulgués	n.a						
16	Résultat 2.2.2 Un cadre permanent de coordination de la lutte contre la corruption est mis en place	Activité 2.2.2.1 Mise en place du Comité de coordination de lutte contre la corruption	Le Comité de coordination est créé	1	1					
17		Activité 2.2.2.2 Organisations des réunions du Comité de coordination	Nombre de réunions de coordination tenues	8	2	2	2	2	2	
18	Résultat 2.2.3 Un protocole d'échanges de données sur la corruption entre les organes de lutte contre la corruption est mis en place	Activité 2.2.3.1 Conception d'un protocole fonctionnel d'échange des données sur la corruption (recrutement de consultants)	Le protocole d'échange est élaboré et est fonctionnel	1		1				CNIPLC
19	Résultat 2.2.4 Un programme de coopération avec les institutions sous régionales, régionales et internationales est mis en place	Activité 2.2.4.1 Participation de la CNIPLC aux rencontres et événements internationaux	Nombre de participations aux réunions et événements internationaux	10	2	2	2	2	2	
20		Activité 2.2.4.2 Chercher des partenariats avec des institutions mieux outillées dans la lutte contre la corruption	Nombre d'accords de partenariat signés	5	1	1	1	1	1	
21		Activité 2.2.4.3 Adhésion de la CNIPLC aux réseaux internationaux de lutte contre la corruption	Nombre de réseaux auxquels la CNIPLC a adhéré	1	1	1	1	1	1	
22		Activité 2.2.5.1 Mise en place du Groupe des PTF	Le Groupe des PTF est mis en place	1	1					CNIPLC
23	Résultat 2.2.5 Un groupe de PTF est créé pour soutenir les actions de prévention et de lutte contre la corruption	Activité 2.2.5.2 Formulation d'une stratégie d'appui des PTF à la prévention et à la lutte contre la corruption (recrutement d'un consultant national)	La stratégie d'appui des PTF est formulée et validée	1	1					
24		Activité 2.2.5.3 Ateliers de présentation et de validation de la stratégie d'appui des PTF	Nombre d'ateliers organisés	2	2					
25		Activité 2.2.5.4 Réunion de travail avec le Groupe des PTF	Nombre de réunions de travail avec le Groupe des PTF organisées	8	2	2	2	2	2	
Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer le cadre de programmation de la prévention et de lutte contre la corruption										
26	Résultat 2.3.1 Le plan d'action 2020-2025 de la prévention et de la lutte contre la corruption est révisé et prolongé à 2027	Activité 2.3.1.1 : Révision Plan d'action opérationnel 2020 -2025 de la lutte contre la corruption (recrutement de consultants)	Le plan d'action 2020-2025 est révisé	1	1					CNIPLC
27		Activité 2.3.1.2 : Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action 2023-2027	Le rapport de l'évaluation à mi-parcours est disponible	1		1				CNIPLC/ Organe de lutte contre la corruption
28		Activité 2.3.1.3 : Evaluation finale de la mise en œuvre du Plan d'action 2023-2027	Le rapport de l'évaluation finale est disponible	1				1		
29		Activité 2.3.2.1 : Réalisation d'un diagnostic de lutte contre la corruption (recrutement de consultants)	Le document du diagnostic de lutte contre la corruption est rédigé	1					1	CNIPLC
30	Résultat 2.3.2 La stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2030 est révisée et prolongée en 2032, et un nouveau plan d'action 2028-2032 est élaboré	Activité 2.3.2.2 : Elaboration d'un nouveau Plan d'action opérationnel de la CNIPLC de lutte contre la corruption (recrutement de consultants)	Un nouveau plan d'action de lutte contre la corruption est élaboré	1					1	
31		Activité 2.3.2.3 : Révision de la stratégie de la prévention et de la lutte contre la corruption (recrutement de consultants)	Le document de la stratégie de prévention et de lutte contre la corruption est révisé	1					1	
32		Activité 2.3.2.4 : Atelier de validation de la stratégie révisée	Nombre d'atelier de validation roganisé	1					1	
Objectif opérationnel 2.4 : Renforcer la coopération avec les administrations publiques pour la prévention et la lutte contre la corruption										
33	Résultat 2.4.1 Un Comité de points focaux est créé dans les entités de l'administration publique	Activité 2.4.1.1 Définition des termes de référence des points focaux	Les TDR des points focaux de lutte contre corruption sont élaborés	1	1					CNIPLC
34		Activité 2.4.1.2 Désignation des points focaux	Des points focaux sont désignés	n.a						CNIPLC/Admi nistrations publiques
35		Activité 2.4.1.3 Réunions des points focaux	Nombre de réunions des points focaux tenues	12	3	3	3	3	3	

NB : les cibles par années sont dans les cases bleues

III.3 AXE STRATÉGIQUE 3 : PRODUCTION RÉGULIÈRE DES DONNÉES FIABLES SUR LA CORRUPTION

La lutte contre la corruption se trouve confrontée, dans le pays, à une insuffisance des données pour permettre une analyse approfondie sur ce fléau et ses conséquences. Déjà en 2020, le *diagnostic du cadre normatif et institutionnel de la lutte contre la corruption en République de Djibouti* mentionnait qu'« l'état actuel des informations disponibles, il n'est pas possible d'établir le niveau de la gravité du problème de corruption dans le pays, les secteurs de l'économie et les catégories de la population qui sont les plus affectés, ni les conséquences sur la population et son bien-être ». En outre, le diagnostic a pointé une absence d'échange de données entre les institutions nationales de contrôle et de lutte contre la corruption qui se traduit par un manque de « base de données commune qui permette une meilleure coordination des interventions et une accumulation des connaissances sur la survenance du phénomène de la corruption ».

L'Axe stratégique 3 est censé apporter des solutions aux problèmes de données à travers :

- Des enquêtes sur la perception et les expériences de corruption auprès des citoyens, des entreprises et des administrations ;
- Des études spécifiques dans les domaines les plus exposés au risque de corruption ;
- La mise en place d'une base nationale de données sur la corruption alimentées par les données d'enquêtes, des études et des données administratives relatives à la corruption produite par les organes nationaux de contrôle et de lutte contre la corruption.

L'Axe stratégique 3 est composé de deux (2) objectifs opérationnels, à savoir :

Objectif opérationnel 3.1: Améliorer la production et l'exploitation des données de qualité sur la corruption ;

Objectif opérationnel 3.2 : Améliorer l'accès aux données sur la corruption.

La réalisation de trois (3) résultats permettra d'atteindre ces objectifs.

III.3.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1 : AMÉLIORER LA PRODUCTION ET L'EXPLOITATION DES DONNÉES DE QUALITÉ SUR LA CORRUPTION

Résultat 3.1.1 Des enquêtes sur la perception de corruption sont régulièrement menées auprès des ménages, des administrations et des entreprises publiques et privées

Des investigations statistiques seront menées auprès des ménages, des entreprises et des administrations publiques et privées pour recueillir des informations sur leurs opinions et perceptions, leurs expériences et connaissances sur des faits de corruption et aussi leurs avis sur la manière de prévenir et de combattre la corruption. Ces opérations doivent être réalisées régulièrement pour constituer une base solide de données offrant des possibilités d'analyse sur l'évolution de la corruption et des effets et impacts des politiques de lutte contre la corruption dans le temps.

Résultat 3.1.2 Les données de sources administratives (police, gendarmerie, tribunaux, organismes de contrôle et de lutte contre la corruption) sont collectées et exploitées

Les données collectées sur le terrain à travers des enquêtes statistiques seront complétées par les données provenant des organes de contrôle et de lutte contre la corruption pour fournir plus de possibilités d'analyse et de recherches sur le phénomène de la corruption à Djibouti.

III.3.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2: AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DONNÉES SUR LA CORRUPTION

Résultats 3.2.1 Les données sur la corruption sont largement diffusées et accessibles aux utilisateurs

Les données collectées et les résultats des exploitations et analyses qui en seront faites seront rendus publiques et facilement accessibles. Tous les moyens de communication existant seront mis à contribution : médias, internet, réseaux sociaux, édition et diffusion de rapports, etc.

III.3.3 CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS DE L'AXE STRATÉGIQUE 3

Tableau 3: Cadre logique de l'Axe stratégique 3

AXE STRATEGIQUE 3: PRODUCTION REGULIERE DES DONNEES FIABLES SUR LA CORRUPTION									
Résultats attendus	Activités programmées	Indicateurs de performance	Cible	Calendrier				Organes responsables	
				2023	2024	2025	2026		2027
Objectif opérationnel 3.1: Améliorer la production et l'exploitation des données de qualité sur la corruption									
1	Résultat 3.1.1 Des enquêtes sur la perception de corruption sont régulièrement menées auprès des ménages, des administrations et des entreprises publiques et privées	Activité 3.1.1.1 Enquête nationale de perception et de faits de corruption auprès des ménages	Nombre d'enquêtes réalisées auprès des ménages	2	1			1	CNIPLC / Organes de lutte contre la corruption / INSTAD
2		Activité 3.1.1.2 Enquête de perception et de faits de corruption auprès des entreprises et des administrations publiques et privées	Nombre d'enquêtes réalisées auprès des entreprises et administrations	2	1			1	
3	Résultat 3.1.2 Les données de sources administratives (police, gendarmerie, tribunaux, organismes de contrôle et de lutte contre la corruption) sont collectées exploitées	Activité 3.1.2.1 Collecte et compilation des données de sources administratives	La base nationale de données sur la corruption est mise en place	1	1				CNIPLC / Organes de lutte contre la corruption
4		Activité 3.1.2.2 Analyse des données de sources administratives	Nombre de rapports d'analyse des données administratives	4	1	1	1	1	
Objectif opérationnel 3.2 : Améliorer l'accès aux données sur la corruption									
5	Résultats 3.2.1 Les données sur la corruption sont largement diffusées et accessibles aux utilisateurs	Activité 3.2.1.1 Mise en ligne de toutes les données disponibles (enquêtes, d'études, données administratives,)	Les données sur la corruption sont mise en ligne	n.a					
6		Activité 3.2.1.2 Edition et diffusion des rapports d'enquêtes et d'études	Nombres de rapports imprimés et diffusés	400	200			200	CNIPLC

NB : les cibles par années sont dans les cases bleues

III.4 AXE STRATÉGIQUE 4 : SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVÉES, DE LA POPULATION, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES MÉDIAS DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dans son discours du 9 décembre 2015, à l'occasion de la Journée Mondiale de la Lutte contre la Corruption, le Président de la République, SEM Ismail Omar Guelleh, avait dit : « *Mais une fois que nous avons constaté que ce vice est viscéral à la condition humaine, il nous appartient de rechercher ensemble les moyens de s'en prémunir. Et si on ne fait rien pour le prévenir, pour le contenir ou pour le traiter, le risque qui nous guette est incommensurable.*

La corruption peut contaminer toutes les sphères de notre société et se transformer en une épidémie mortelle pour notre république. Des Etats, des républiques et des empires ses sont désagréés dans le passé, faute d'avoir pu lutter efficacement contre la corruption ».

Ces mots montrent à suffisance qu'aucun citoyen, aucune institution, aucun secteur n'est à l'abri de la corruption et ses conséquences ne sont pas négligeables.

Ainsi la lutte contre la corruption doit être menée d'un front commun en y impliquant tous les segments de la société et toutes les structures.

Ceci nécessitera :

- Des campagnes de communication et de sensibilisation du public, des travailleurs, des administrateurs, des gouvernants, ...
- L'acquisition des connaissances sur les aspects et les formes de corruption ainsi que les moyens de les contrer ;
- L'introduction des modules sur la corruption dans les curricula scolaires ;
- Le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des médias en vue de leur implication effective dans le processus de la prévention et de lutte contre la corruption en termes de sensibilisation et d'éducation des citoyens ;
- La mise en place des mécanismes de dénonciation des cas de corruption ;
- L'établissement de partenariat avec les entreprises, les administrations dans la prévention et lutte contre la corruption.

L'Axe stratégique 4 vise à matérialiser ces actions à entreprendre pour créer une synergie collective dans la prévention et la lutte contre la corruption. Il comprend quatre (4) objectifs opérationnels dont l'atteinte passe par la réalisation de onze (11) résultats.

Les objectifs opérationnels de l'Axe stratégique 4 sont :

Objectif opérationnel 4.2: Renforcer la communication et la sensibilisation de la population, de la société civile et des médias sur les différents aspects et pratiques de la corruption ;

Objectif opérationnel 4.3 : Encourager et soutenir la prévention et la lutte contre la corruption ;

Objectif opérationnel 4.4 : Mettre en place des programmes éducatifs en collaboration avec les Ministères de l'éducation et des programmes d'études et de recherches avec les universitaires sur les aspects, la prévention et la lutte contre la corruption.

III.4.1 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.1 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION ET ÉTABLIR UN PARTENARIAT AVEC LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Résultat 4.1.1 Les administrations et les entreprises sont plus impliquées dans la prévention et la lutte contre la corruption

Résultat 4.1.2 Un système de notation des institutions publiques et privées est mis en place pour évaluer leur degré de transparence et d'implication dans la prévention et la lutte contre la corruption

Un certain nombre d'activités est requis pour obtenir ces deux résultats :

- L'élaboration et la mise en place d'une charte de participation citoyenne et pour la prévention et la lutte contre la corruption dans les administrations et les entreprises ;
- La définition et la conception des outils pour la mise en place d'un système de notation ;
- Formation des agents des administrations .

Une campagne d'information, de formation et de sensibilisation doit être organisée pour expliquer, former et avoir l'adhésion des administrations et des entreprises à ces instruments de prévention et de lutte contre la corruption.

Résultat 4.1.3 Les administrateurs, les employés, toutes les catégories socioprofessionnelles des secteurs public, para public et privé sont informés et ont acquis des notions sur la corruption, sa prévention et la lutte contre la corruption

Des brochures à caractère didactique sur les aspects et formes, la prévention et la lutte contre la corruption seront élaborées et diffusées dans toutes les administrations, entreprises publiques et privées dans tout le pays. Des points focaux seront formés pour expliquer le contenu de ces brochures à leurs collègues. Des débats à la télévisions devront être organisés à ce sujet.

III.4.2 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.2 : RENFORCER LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES MÉDIAS SUR LES DIFFÉRENTS ASPECTS ET PRATIQUES DE LA CORRUPTION

Résultat 4.2.1 Une stratégie de communication et de sensibilisation de la population, de la société civile et des médias est élaborée et mise en œuvre

Résultat 4.2.2 Des campagnes et activités de communication et de sensibilisation de la population de la société civile et des médias sont menées à travers tout le pays

Une stratégie de communication et de sensibilisation doit être formulée. Elle doit intégrer les besoins d'organisation des campagnes de communication et de sensibilisation de masses avec l'appui de la société civile, des médias et des réseaux sociaux. Des affiches, des dépliants, des T-shirts et autres supports de sensibilisation doivent être imprimés et diffusés. L'organisation régulière de Journées nationale et Mondiale ainsi que des conférences débats seront des opportunités à saisir pour faire passer des messages sur la corruption.

Résultat 4.2.3 Les outils et moyens de communication de la CINPLC sont renforcés

Un site web et une page Facebook seront créés par la CNIPLC pour informer et sensibiliser régulièrement les citoyens.

III.4.3 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.3: ENCOURAGER ET SOUTENIR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Résultat 4.3.1 Une cellule d'enregistrement de plainte et dénonciation de faits de corruption est mise en place

Pour encourager les plaintes et les dénonciations de faits de corruption une cellule sera créée et un numéro vert sera mis en place par la CNIPLC.

Résultat 4.3.2 Des associations de lutte contre la corruption sont créées

Résultat 4.3.3 Un plan pluriannuel de soutien, de promotion et de formation de la société civile et des médias est élaboré et mis en œuvre

L'émergence et la promotion des associations ayant pour vocation la prévention et la lutte contre la corruption seront encouragées et soutenues. Ces associations et les médias devront bénéficier fréquemment de formations spécifiques.

III.4.4 OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.4 : METTRE EN PLACE DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS EN COLLABORATION AVEC LES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION ET DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AVEC LES UNIVERSITAIRES SUR LES ASPECTS, LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

Résultat 4.4.1 Les élèves et étudiants acquièrent des connaissances sur la corruption, sa prévention et la lutte contre la corruption

Les élèves et les étudiants qui sont les futurs employés, administrateurs, hommes politiques, dirigeants et décideurs, parlementaires, éducateurs doivent être nécessairement formés depuis l'école sur la corruption, ses formes, ses implications et sur les voies et moyens de la prévenir et de la combattre. Ainsi des modules éducatifs sur la corruption devront être introduits dans les curricula scolaires.

Résultat 4.4.2 Les universitaires et les chercheurs collaborent avec la CNIPLC dans des études et des recherches sur le phénomène de la corruption et les moyens de l'endiguer

La CNIPLC encouragera et soutiendra les universitaires et les chercheurs à mener des études, enquêtes et recherches sur la thématique de la corruption et les moyens de la combattre à travers des consultations, des forums et des colloques.

III.4.5 CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION AXÉ SUR LES RÉSULTATS DE L'AXE STRATÉGIQUE 4

Tableau 4: Cadre logique de l'Axe stratégique 4

AXE STRATEGIQUE 4: SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES, DE LA POPULATION, DE LA SOCIETE CIVILE ET DES MEDIAS DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION										
Résultats attendus	Activités programmées	Indicateurs de performance	Cible	Calendrier					Organes responsables	
				2023	2024	2025	2026	2027		
Objectif opérationnel 4.1: Renforcer la communication et la sensibilisation et établir un partenariat avec les institutions publiques et privées pour la prévention et la lutte contre la corruption										
1	Résultat 4.1.1 Les administrations et les entreprises sont plus impliquées dans la prévention et la lutte contre la corruption	Activité 4.1.1.1 Elaboration d'une charte de participation citoyenne pour la prévention et la lutte contre la corruption (<i>recrutement de consultants</i>)	La Charte de participation citoyenne élaborée et validée	1	1					CNIPLC
2		Activité 4.1.1.2 Mise en place de la charte de participation citoyenne pour la prévention et la lutte contre la corruption dans les administrations et les entreprises	Nombre d'administrations et entreprises ayant signé la charte	100	25	25	25	25		
3		Activité 4.1.1.3 Organisation des ateliers de sensibilisation des institutions publiques et des entreprises privées sur les mécanismes de prévention de la corruption	Nombre d'ateliers organisés	8	2	2	2	2		CNIPLC
4	Résultat 4.1.2 Un système de notation des institutions publiques et privées est mis en place pour évaluer leur degré de transparence et d'implication dans la prévention et la lutte contre la corruption.	Activité 4.1.2.1 Définition et conception des outils pour la mise en place du système de notation: note conceptuelle, critères et indicateurs d'évaluation, méthodes et mesures d'évaluation (<i>recrutement d'un cabinet d'experts</i>)	Le système de notation est conçu et mis en place	1	1					
5		Activité 4.1.2.2 Présentation et validation du système de notation (ateliers)	Nombre d'ateliers de présentation et validation organisés	2	2					CNIPLC
6		Activité 4.1.2.3 Formation et vulgarisation du système de notation (ateliers)	Nombre d'ateliers de formation et de vulgarisation organisés	8	2	2	2	2		
7		Activité 4.1.2.4 Equipement du Bureau en charge du système de notation (meubles, matériels informatiques, fournitures)	Le Bureau de la notation est installé et équipé	1	1					
8	Résultat 4.1.3 Les administrateurs, les employés, toutes les catégories socioprofessionnelles des secteurs public, para public et privé sont informés et ont acquis des notions sur la corruption, sa prévention et la lutte contre la corruption	Activité 4.1.3.1 Elaboration d'une brochure à caractère didactique sur les aspects de la corruption, la prévention et la lutte contre la corruption (<i>recrutement de consultants</i>)	Une brochure à caractère didactique sur la corruption est élaborée	1	1					
9		Activité 4.1.3.2 Edition et diffusion de la brochure dans toutes les langues écrites du pays	Constat de large diffusion de la brochure didactique sur la corruption	n.a						CNIPLC
Objectif opérationnel 4.2: Renforcer la communication et la sensibilisation de la population, de la société civile et des médias sur les différents aspects et pratiques de la corruption										
10	Résultat 4.2.1 Une stratégie de communication et de sensibilisation de la population, de la société civile et des médias est élaborée et mise en œuvre	Activité 4.2.1.1 Formulation de la stratégie de communication et de sensibilisation du public (<i>recrutement de consultants</i>)	Le document de la stratégie de communication et de sensibilisation est formulé	1	1					CNIPLC
11		Activité 4.2.2.1 Organisation des ateliers et sensibilisation sur les déclarations des patrimoines et des intérêts	Nombres d'ateliers organisés	4	1	1	1	1		CNIPLC
12	Résultat 4.2.2 Des campagnes et activités de communication et de sensibilisation de la population, de la société civile et des médias sont menées à travers tout le pays	Activité 4.2.2.2 Organisation des campagnes de communication et de sensibilisation de masses avec l'appui de la société civile, des médias et des réseaux sociaux	Nombre de campagnes de communication et sensibilisation menées	5	1	1	1	1		
13		Activité 4.2.2.3 Impression des affiches et publication des affiches et autres supports de sensibilisation	Nombre de lots d'affiches et supports de communication et sensibilisations édités	5	1	1	1	1		CNIPLC
14		Activité 4.2.2.4 Organisation régulière de la Journée mondiale de lutte contre la corruption	Nombre de Journées de lutte contre la corruption organisées	5	1	1	1	1		
15	Résultat 4.2.3 Les outils et moyens de communication de la CINPLC sont renforcés	Activité 4.2.2.4 Création d'un site web et d'une page Facebook (<i>recrutement de consultants</i>)	Le Site web et la page Facebook sont créés	2	2					CNIPLC
Objectif opérationnel 4.3 : Encourager et soutenir la prévention et la lutte contre la corruption										
16	Résultat 4.3.1 Une cellule d'enregistrement de plainte et dénonciation de faits de corruption est mise en place	Activité 4.3.1.1 Mise en place de la cellule de plainte et dénonciation de faits de corruption	La Cellule de plainte et de dénonciation est mise en place et est fonctionnelle	1	1					CNIPLC
17		Activité 4.3.1.2 Mise en place d'un numéro vert pour les plaintes et dénonciations de faits de corruption	Le Numéro vert pour les plaintes et dénonciation est mis en place	1	1					
18		Activité 4.3.1.3 Equipement du Bureau en charge du système de notation (meubles, matériels informatiques, fournitures)	Le Bureau de la Cellule est installé et équipé	1	1					CNIPLC
19	Résultat 4.3.2 Des associations de lutte contre la corruption sont créées et soutenues	Activité 4.3.2.1 Favoriser l'émergence et la promotion des associations ayant pour vocation la prévention et la lutte contre la corruption	Nombre de réunions tenues avec des associations	4	1	1	1	1		CNIPLC
20	Résultat 4.3.3 Un plan pluriannuel de soutien, de promotion et de formation de la société civile et des médias est élaboré et mis en œuvre	Activité 4.3.3.1 Elaboration du plan pluriannuel de soutien, de promotion et de formation de la société civile et des médias (<i>recrutement consultant national</i>)	Le plan pluriannuel de soutien et de formation est élaboré	1	1					CNIPLC
21		Activité 4.3.3.2 Ateliers de formation et de soutien de la société civile et des médias	Nombre d'ateliers de formation et de soutien de la société civile et des médias organisés	4	1	1	1	1		
Objectif opérationnel 4.4: Mettre en place des programmes éducatifs en collaboration avec les Ministères de l'éducation et des programmes d'études et de recherches avec les universitaires sur les aspects, la prévention et la lutte contre la corruption										
22	Résultat 4.4.1 Les élèves et étudiants acquièrent des connaissances sur la corruption, sa prévention et la lutte contre la corruption	Activité 4.4.1.1 Introduction des modules sur la corruption dans les curricula scolaires	Introduction effective des modules sur la corruption dans les programmes scolaires	n.a						CNIPLC/ Min Education/ Min Enseignement supérieur
23	Résultat 4.4.2 Les universitaires et les chercheurs collaborent avec la CNIPLC dans des études et des recherches sur le phénomène de la corruption et les moyens de l'endiguer	Activité 4.4.1.2 Soutien aux universitaires et aux chercheurs dans les études, enquêtes et recherches sur la thématique de la corruption et les moyens de la combattre (<i>consultations nationales et colloques</i>)	Nombre de rapports d'études et de recherches	4	1	1	1	1		CNIPLC

NB : les cibles par années sont dans les cases bleues

III.5 COÛTS DU PLAN D'ACTION 2023-2027

Les coûts du plan d'action sont des estimations basées sur les coûts actuels du marché national. Ils sont donc indicatifs et doivent être actualisés lors de l'élaboration des plans annuels d'activités de la CNIPLC.

Le coût total de la mise en œuvre du plan d'action est estimé à **251 millions de Francs Djibouti** soit **1,4 millions de dollars américains** sur cinq ans. Ce coût ne comprend pas la contrepartie nationale qui concerne les traitements salariaux, les frais de fonctionnement courant de la CNIPLC.

Sur l'ensemble du budget, seules les activités de révision du plan d'action 2020-2025 ont été financées par le PNUD, soit 1,3% du budget total. Ce qui revient à dire que 98,7% du budget restent à être mobilisés.

Tableau 5: Tableau : synthèse des coûts du plan d'action par axes stratégiques et objectif opérationnels et par année

PLAN D' ACTIONS 2023-2027 CNIPLC								
	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (FD)	TOTAL (SUS)	Pourcentage
AXE STRATEGIQUE 1: RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES, HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES	7 810 000	48 042 500	26 090 000	17 925 000	17 925 000	117 792 500	663 620	48,0%
Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer les capacités organisationnelles et humaines de la CNIPLC	-	6 035 000	-	-	-	6 035 000	34 000	
Objectif opérationnel 1.2 Renforcer les capacités matérielles et opérationnelles de la CNIPLC	6 035 000	42 007 500	26 090 000	17 925 000	17 925 000	109 982 500	619 620	
Objectif opérationnel 1.3: Assurer le financement des activités de lutte contre la corruption	1 775 000	-	-	-	-	1 775 000	10 000	
AXE STRATEGIQUE 2 : REFORME DU CADRE LEGAL ET RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DES ORGANES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	12 602 500	14 488 750	3 838 750	1 176 250	18 006 250	50 112 500	282 324	20,4%
Objectif opérationnel 2.1: Rendre effectif l'adhésion de la République de Djibouti aux conventions régionales et internationales de lutte contre la corruption	-	-	-	-	-	-	-	
Objectif opérationnel 2.2: Améliorer le cadre institutionnel et juridique	6 035 000	1 420 000	-	-	-	7 455 000	42 000	
Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer le cadre de programmation de la prévention et de lutte contre la corruption	5 857 500	-	887 500	-	16 830 000	23 575 000	132 817	
Objectif opérationnel 2.4 : Renforcer la coordination et la coopération entre les organes nationaux de contrôle, de prévention et de lutte contre la corruption	-	9 862 500	1 875 000	100 000	100 000	11 937 500	67 254	
Objectif opérationnel 2.5 : Renforcer la coopération avec les institutions régionales et internationales de lutte contre la corruption	710 000	2 940 000	810 000	810 000	810 000	6 080 000	34 254	
Objectif opérationnel 2.6 : Renforcer la coopération avec les administrations publiques pour la prévention et la lutte contre la corruption	-	266 250	266 250	266 250	266 250	1 065 000	6 000	
AXE STRATEGIQUE 3: PRODUCTION REGULIERE DES DONNEES FIABLES SUR LA CORRUPTION	-	21 550 000	-	-	21 550 000	43 100 000	242 817	17,6%
Objectif opérationnel 3.1: Améliorer la production et l'exploitation des données sur la corruption dans le pays	-	21 050 000	-	-	21 050 000	42 100 000	237 183	
Objectif opérationnel 3.2 : Améliorer l'accès aux données sur la corruption	-	500 000	-	-	500 000	1 000 000	5 634	
AXE STRATEGIQUE 4: SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES, DE LA POPULATION ET DE LA SOCIETE CIVILE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	3 372 500	17 309 000	4 581 500	4 581 500	4 581 500	34 426 000	193 949	14,0%
Objectif opérationnel 4.1: Renforcer la communication et la sensibilisation et établir un partenariat avec les institutions publiques et privées pour la prévention et la lutte contre la corruption	-	9 569 000	454 000	454 000	454 000	10 931 000	61 583	
Objectif opérationnel 4.2: Renforcer la communication et la sensibilisation de la population sur les différents aspects et pratiques de la corruption	3 372 500	3 372 500	2 485 000	2 485 000	2 485 000	14 200 000	80 000	
Objectif opérationnel 4.3 : Encourager et soutenir la prévention et la lutte contre la corruption	-	3 180 000	1 342 500	1 342 500	1 342 500	7 207 500	40 606	
Objectif opérationnel 4.4: Mettre en place des programmes éducatifs en collaboration avec les Ministères de l'éducation sur les aspects, la prévention et la lutte contre la corruption	-	1 187 500	300 000	300 000	300 000	2 087 500	11 761	
TOTAL DES AXES	23 785 000	101 390 250	34 510 250	23 682 750	62 062 750	245 431 000	1 382 710	100,0%

III.6 CADRE DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN D'ACTION

La réussite de la mise en œuvre du plan d'action, c'est-à-dire la pleine atteinte des objectifs qui lui sont assignés, nécessite une coordination efficace et inclusive ainsi qu'un suivi et une évaluation périodiques de l'exécution des différentes activités programmées. La mise en œuvre du plan d'action de ce fait s'effectuera sur la base de l'optimisation des activités programmées, de la concertation entre les parties prenantes et de la flexibilité.

Il est à noter que les principaux membres du Comité de coordination de la lutte contre la corruption (CCLCC) qui sera créé seront issus des organes nationaux de contrôle et de lutte contre la corruption dont :

- La Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) ;
- L'Inspection Générale d'Etat (IGE) ;
- L'Inspection Générale des Finances (IGF) ;
- La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) ;
- Le Service de Renseignements Financiers (SRF) ;
- Le Bureau du MAEP.

III.6.1 COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

De par ses attributions (loi n°03/AN/13/7^{ème} L – 2013) qui font d'elle l'organe principal de lutte contre la corruption à Djibouti, la CNIPLC, assistée des autres membres du CCLCC, assurera la coordination de la mise en œuvre du plan d'action pour plus de transparence, de collaboration et d'interaction.

III.6.2 SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

Le suivi de la mise en œuvre du plan d'action devra être assuré par un *Comité Technique de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action* composé des experts issus des organes membres du CCLC. La présidence de ce Comité Technique reviendra à un expert de la CNIPLC.

Le Comité Technique se réunira selon un calendrier et les modalités approuvés par le CCLC. Le Comité Technique aura pour missions essentielles i) l'examen du niveau d'exécution des actions et activités programmées dans le Plan d'action par rapport aux indicateurs y relatifs ; et ii) l'analyse des résultats produits. Le Comité Technique fera le point des résultats obtenus et des difficultés rencontrées par les divers organes dans la mise en œuvre des actions qui leur sont assignées dans le Plan d'action et proposera les mesures correctives appropriées dans des rapports de suivi périodique.

Les cadres logiques de Axes stratégiques qui contiennent les indicateurs de performance et leurs cibles serviront de référence pour suivre l'évolution des réalisations des activités et analyser les performances.

III.6.3 L'ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

Comme programmé dans le Plan d'action, une évaluation à mi-parcours du Plan d'action sera effectuée au cours de l'année 2025. Cette évaluation à mi-parcours sera réalisée par une équipe d'évaluateurs externe indépendant.

L'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan d'action sera réalisée au cours du dernier semestre de l'année 2027 par des évaluateurs externes indépendants. Cette évaluation sera le prélude à l'élaboration d'un nouveau plan d'action quinquénel 2028-2032. Cela nécessitera la révision de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2030 pour prolonger sa mise en œuvre jusqu'en 2032. Ceci découle de la prolongation du plan d'action de 2020-2025 à 2027.

Ces évaluations auront à mesurer le niveau de la mise en œuvre effective des actions et activités programmées, l'atteinte des objectifs opérationnels, et aussi à analyser les effets et impacts de mise en œuvre de du Plan d'action. Pour ce faire les rapports périodiques du Comité Technique seront utilisés par les évaluateurs qui devront aussi mener des investigations sur le terrain auprès des organes de lutte contre la corruption, des autres institutions de l'Etat, de la société civile, du secteur privé et des citoyens pour avoir une vision d'ensemble des faits. Les rapports d'évaluation qui seront produits à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre du Plan d'action devraient également comporter des recommandations concernant les actions, les activités et les produits et, si nécessaire, l'amendement des objectifs du Plan d'action pour la période suivante. Les rapports d'évaluation seront soumis à la Présidente de la CNIPLC qui les soumettra à la hiérarchie, les publiera et en assurera une large diffusion.

III.7 HYPOTHÈSES, RISQUES ET CONDITIONS DE RÉALISATION

Les principaux risques qui peuvent compromettre la mise en œuvre du plan d'action sont :

- La non disponibilité à temps des moyens financiers : la disponibilité de ressources financières suffisantes constitue la condition sine qua non pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action ;
- L'insuffisance de la coordination ;
- L'insuffisance de coopération entre la CNIPLC et les autres organes.

La réussite de la mise en œuvre du Plan d'action est aussi liée aux principaux facteurs ci-après :

- La levée des contraintes inhérentes aux ressources humaines et matérielles ;
- Un partenariat interactif entre la CNIPLC et les administrations, les entreprises, les médias et la société civile ;
- Un partenariat fort entre la CNIPLC et les PTF œuvrant pour la réussite des actions du Plan d'activité.

III.8 PLAN D'ACTION DE MISE EN OEUVRE

AXE STRATEGIQUE 1: RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES, HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES									
Résultats attendus	Activités programmées	Organes responsables	Coûts (en FD)				TOTAL		
			2023	2024	2025	2026		2027	
Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer les capacités organisationnelles et humaines de la CNIPLC			-	14 377 500	5 325 000	5 325 000	5 325 000	30 352 500	
1	Résultat 1.1.1 Amélioration du cadre organique et des outils de gestion de la CNIPLC	CNIPLC						-	
2	Résultat 1.1.2 Dotation suffisante de la CNIPLC en ressources humaines qualifiées	CNIPLC/Min Budget		6 035 000				6 035 000	
3	Résultat 1.1.1.1 Mise en place d'un nouvel organigramme à la CNIPLC avec la définition des profils des postes (fiches de métier)								
4	Résultat 1.1.1.2 Elaboration et mise en place des outils de gestion de la CNIPLC : manuel de procédure, règlement intérieur								
5	Résultat 1.1.2.1 Détalement et Recrutement du personnel supplémentaire selon les profils des postes (Directeurs, chefs de services et autres cadres)								
6	Résultat 1.1.2.2 Régularisation du personnel actuel de la CNIPLC			3 017 500				3 017 500	
7	Résultat 1.1.3.1 Elaboration et adoption d'un plan de formation continue des agents de la CNIPLC								
8	Résultat 1.1.3.2 Participation des agents de la CNIPLC à des formations techniques			3 550 000			3 550 000	14 200 000	
9	Résultat 1.1.3.3 Voyages d'études des agents de la CNIPLC dans des institutions anticorruption à l'étranger; participation aux conférences internationales	CNIPLC		1 775 000			1 775 000	7 100 000	
Objectif opérationnel 1.2 Renforcer les capacités matérielles et opérationnelles de la CNIPLC			6 035 000	33 665 000	20 765 000	12 600 000	12 600 000	85 665 000	
8	Résultat 1.2.1 Dotation de la CNIPLC d'un système informatique de traitement et de gestion des déclarations de patrimoine	CNIPLC/Organes de lutte contre la corruption	6 035 000					6 035 000	
9	Résultat 1.2.2 Une stratégie de recouvrement des avoirs mal acquis placés à l'étranger est élaborée et mise en œuvre								
10	Résultat 1.2.3 Dotation suffisante de la CNIPLC en équipements et matériels performants			6 035 000				6 035 000	
11	Résultat 1.2.1.1 Etude de faisabilité de la mise en place d'un mécanisme informatisé de traitement et de gestion des plaintes et déclarations d'intérêts			1 065 000				1 065 000	
12	Résultat 1.2.2.1 Elaboration de la stratégie de recouvrement des avoirs mal acquis est élaborée (<i>recrutement consultant international</i>)					6 035 000		6 035 000	
13	Résultat 1.2.2.2 Ateliers de de préparation, de présentation et de validation de la stratégie de recouvrement des avoirs mal acquis (imprimantes, serveurs)					2 130 000		2 130 000	
14	Résultat 1.2.3.1 Acquisition de matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, serveurs)			1 200 000				1 200 000	
15	Résultat 1.2.3.2 Acquisition de logiciels de gestion et traitement des plaintes			850 000				850 000	
16	Résultat 1.2.3.3 Acquisition de logiciels de gestion et traitement des déclarations de patrimoine			850 000				850 000	
17	Résultat 1.2.3.4 Acquisition de matériels de vidéo conférence			1 065 000				1 065 000	
18	Résultat 1.2.3.5 Acquisition de meubles et équipements de bureaux			800 000			800 000	3 200 000	
19	Résultat 1.2.4.1 Acquisition de véhicules			20 000 000			10 000 000	50 000 000	
20	Résultat 1.2.4.2 Entretien des véhicules			1 800 000			1 800 000	7 200 000	
Objectif opérationnel 1.3: Assurer le financement des activités de lutte contre la corruption			1 775 000	-	-	-	-	1 775 000	
20	Résultat 1.3.1 Organisation d'une Table ronde avec les PTF et bailleurs de fonds sur le financements des activités du plan d'actions 2023-2027	CNIPLC	1 775 000					1 775 000	
21	Résultat 1.3.2 Les activités courantes de la lutte contre la corruption sont régulièrement financées sur le budget national	Min Budget						-	
TOTAL AXE STRATEGIQUE 1			7 810 000	48 042 500	26 090 000	17 925 000	17 925 000	117 792 500	

AXE STRATEGIQUE 2 : REFORME DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET MISE EN PLACE D'UNE COORDINATION DES ORGANES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION									
Résultats attendus	Activités programmées	Organes responsables	Coûts (en FD)					TOTAL	
			2023	2024	2025	2026	2027		
Objectif opérationnel 2.1 : Renforcer le cadre juridique de la prévention et de la lutte contre la corruption			6 035 000	1 420 000	-	-	-	7 455 000	
22 Résultat 2.1.1 La convention anticorruption de l'UA est ratifiée et promulguée	Activité 2.1.1.1 Ratification de la Convention anticorruption de l'UA Activité 2.1.1.2 Promulgation de la loi de ratification de la Convention anti-corruption de l'UA							-	
24 Résultat 2.1.2 Le protocole anti-corruption de l'IGAD est ratifié et promulgué	Activité 2.1.2.1 Ratification du protocole anti-corruption de l'IGAD Activité 2.1.2.2 Promulgation de la loi de ratification du protocole anti-corruption de l'IGAD	CNIPLC						-	
26 Résultat 2.1.3 La Convention Arabe contre la Corruption de la Ligue arabe est ratifiée et promulguée	Activité 2.1.3.1 Ratification de la convention arabe contre la corruption Activité 2.1.3.2 Promulgation de la loi de ratification de la convention arabe contre la corruption							-	
28 Résultat 2.1.4 Une nouvelle loi anticorruption est élaborée et adoptée	Activité 2.1.4.1 Rédaction de la nouvelle loi anticorruption et de son décret d'application (<i>recrutement de consultants</i>) Activité 2.1.4.2 Ratification de la nouvelle loi et de son décret d'application Activité 2.1.4.3 Promulgation de la nouvelle loi et de son décret d'application	CNIPLC/ Min Justice	6 035 000					6 035 000	
31 Résultat 2.1.5 La nouvelle loi et de ses textes d'application sont diffusés	Activité 2.1.5.1 Organisation d'ateliers de vulgarisation de la nouvelle loi et de ses textes d'application Activité 2.1.5.2 Diffusion de la nouvelle loi et de ses textes d'application	CNIPLC		1 065 000				1 065 000	
32				355 000				355 000	
Objectif opérationnel 2.2: Renforcer le cadre institutionnel et mettre en place une coordination de la prévention et de la lutte contre la corruption			710 000	12 802 500	2 685 000	910 000	910 000	18 017 500	
33				3 017 500				3 017 500	
34 Résultat 2.2.1 Les mandats de la CNIPLC et des autres organes de contrôles sont clarifiés	Activité 2.2.1.1 Analyse et mise en cohérence des textes officiels relatifs aux mandats de organes nationaux de lutte contre la corruption (<i>recrutement de consultants</i>) Activité 2.2.1.2 Proposition de nouveaux textes sur les mandats des organismes de lutte contre la corruption intégrant des amendements pour éviter le chevauchement des attributions (<i>recrutement de consultants</i>)			6 035 000				6 035 000	
35				710 000				710 000	
36								-	
37 Résultat 2.2.2 Un cadre permanent de coordination de la lutte contre la corruption est mis en place	Activité 2.2.2.1 Mise en place du Comité de coordination de lutte contre la corruption Activité 2.2.2.2 Organisations des réunions du Comité de coordination	CNIPLC/Organes de lutte contre la corruption		100 000	100 000	100 000	100 000	400 000	
39 Résultat 2.2.3 Un protocole d'échanges de données sur la corruption entre les organes de lutte contre la corruption est mis en place	Activité 2.2.3.1 Conception d'un protocole fonctionnel d'échange des données sur la corruption (<i>recrutement de consultants</i>)				1 775 000			1 775 000	

40	Résultat 2.2.4 Un programme de coopération avec les institutions sous régionales, régionales et internationales est mis en place	Activité 2.2.4.1 Participation de la CNIPLC aux rencontres et événements internationaux Activité 2.2.4.2 Chercher des partenariats avec des institutions mieux outillées dans la lutte contre la corruption Activité 2.2.4.3 Adhésion de la CNIPLC aux réseaux internationaux de lutte contre la corruption	CNIPLC	710 000	710 000	710 000	710 000	710 000	3 550 000
41									-
42									-
43									
44	Résultat 2.2.5 Un groupe de PTF est créé pour soutenir les actions de prévention et de lutte contre la corruption	Activité 2.2.5.1 Mise en place du Groupe des PTF Activité 2.2.5.2 Formulation d'une stratégie d'appui des PTF à la prévention et à la lutte contre la corruption (<i>recrutement d'un consultant national</i>) Activité 2.2.5.3 Ateliers de présentation et de validation de la stratégie d'appui des PTF Activité 2.2.5.4 Réunion de travail avec le Groupe des PTF	CNIPLC	1 775 000	1 775 000	1 775 000	1 775 000	1 775 000	1 775 000
45				355 000					355 000
46				100 000				100 000	400 000
				1 775 000	-	887 500	-	17 040 000	19 702 500
47	Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer le cadre de programmation de la prévention et de lutte contre la corruption	Activité 2.3.1.1 : Révision Plan d'action opérationnel 2020-2025 de la lutte contre la corruption (<i>recrutement de consultants</i>)	CNIPLC	1 775 000					1 775 000
48	Résultat 2.3.1 Le plan d'action 2020-2025 de la prévention et de la lutte contre la corruption est révisé et prolongé à 2027	Activité 2.3.1.2 : Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action 2023-2027 Activité 2.3.1.3 : Evaluation finale de la mise en œuvre du Plan d'action 2023-2027	CNIPLC/ Organes de lutte contre la corruption			887 500			887 500
49								1 775 000	1 775 000
50									
51	Résultat 2.3.2 La stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2030 est révisée et prolongée en 2032, et un nouveau plan d'action 2028-2032 est élaboré	Activité 2.3.2.1 : Réalisation d'un diagnostic de lutte contre la corruption (<i>recrutement de consultants</i>) Activité 2.3.2.2 : Elaboration d'un nouveau Plan d'action opérationnel de la CNIPLC de lutte contre la corruption (<i>recrutement de consultants</i>) Activité 2.3.2.3 : Révision de la stratégie de la prévention et de la lutte contre la corruption (<i>recrutement de consultants</i>) Activité 2.3.2.4 : Atelier de validation de la stratégie révisée	CNIPLC					15 265 000	15 265 000
52									
53									
	Objectif opérationnel 2.4 : Renforcer la coopération avec les administrations publiques pour la prévention et la lutte contre la corruption			-	266 250	266 250	266 250	266 250	1 065 000
54	Résultat 2.4.1 Un Comité de points focaux est créé dans les entités de l'administration publique	Activité 2.4.1.1 Définition des termes de référence des points focaux	CNIPLC						-
55		Activité 2.4.1.2 Désignation des points focaux	CNIPLC/Administrations publiques						-
56		Activité 2.4.1.3 Réunions des points focaux			266 250	266 250	266 250	266 250	1 065 000
	TOTAL AXE STRATEGIQUE 2			8 520 000	14 488 750	3 838 750	1 176 250	18 216 250	46 240 000
	AXE STRATEGIQUE 3: PRODUCTION REGULIERE DES DONNEES FIABLES SUR LA CORRUPTION								
	Résultats attendus	Activités programmées	Organes responsables	Coûts (en FD)					TOTAL
	Objectif opérationnel 3.1: Améliorer la production et l'exploitation des données fiables sur la corruption			2023	2024	2025	2026	2027	
57	Résultat 3.1.1 Des enquêtes sur la perception de corruption sont régulièrement menées auprès des ménages, des administrations et des entreprises publiques et privées	Activité 3.1.1.1 Enquête nationale de perception et de faits de corruption auprès des ménages Activité 3.1.1.2 Enquête de perception et de faits de corruption auprès des entreprises et des administrations publiques et privées	CNIPLC / Organes de lutte contre la corruption / INSTAT	-	21 050 000	-	-	21 050 000	42 100 000
58					11 750 000			11 750 000	23 500 000
59	Résultat 3.1.2 Les données de sources administratives (police, gendarmerie, tribunaux, organismes de contrôle et de lutte contre la corruption) sont collectées exploitées	Activité 3.1.2.1 Collecte et compilation des données de sources administratives Activité 3.1.2.2 Analyse des données de sources administratives	CNIPLC / Organes de lutte contre la corruption						-
60									-
	Objectif opérationnel 3.2 : Améliorer l'accès aux données sur la corruption			-	500 000	-	-	500 000	1 000 000
61	Résultats 3.2.1 Les données sur la corruption sont largement diffusées et accessibles aux utilisateurs	Activité 3.2.1.1 Mise en ligne de toutes les données disponibles (enquêtes, études, données administratives, ...)	CNIPLC						-
62		Activité 3.2.1.2 Edition et diffusion des rapports d'enquêtes et d'études			500 000			500 000	1 000 000
	TOTAL AXE STRATEGIQUE 3			-	21 550 000	-	-	21 550 000	43 100 000

AXE STRATEGIQUE 4: SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES, DE LA POPULATION, DE LA SOCIETE CIVILE ET DES MEDIAS DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION									
Résultats attendus	Activités programmées	Organes responsables	Coûts (en FD)				TOTAL		
			2023	2024	2025	2027			
Objectif opérationnel 4.1: Renforcer la communication et la sensibilisation et établir un partenariat avec les institutions publiques et privées pour la prévention et la lutte contre la corruption			-	11 022 750	1 020 250	1 020 250	14 083 500		
63	Activité 4.1.1.1 Elaboration d'une charte de participation citoyenne pour la prévention et la lutte contre la corruption (<i>recrutement de consultants</i>)			887 500			887 500		
64	Résultat 4.1.1 Les administrations et les entreprises sont plus impliquées dans la prévention et la lutte contre la corruption	CNIPLC					-		
65	Activité 4.1.1.2 Mise en place de la charte de participation citoyenne pour la prévention et la lutte contre la corruption dans les administrations et les entreprises			266 250	266 250	266 250	266 250		
66	Activité 4.1.1.3 Organisation des ateliers de sensibilisation des institutions publiques et des entreprises privées sur les mécanismes de prévention de la corruption			6 212 500			6 212 500		
67	Résultat 4.1.2 Un système de notation des institutions publiques et privées est mis en place pour évaluer leur degré de transparence et d'implication dans la prévention et la lutte contre la corruption.	CNIPLC		1 065 000			1 065 000		
68	Activité 4.1.2.2 Présentation et validation du système de notation (ateliers)			354 000	354 000	354 000	1 416 000		
69	Activité 4.1.2.3 Formation et vulgarisation du système de notation (ateliers)			1 050 000	100 000	100 000	1 350 000		
70	Activité 4.1.2.4 Equipement du Bureau en charge du système de notation (meubles, matériels informatiques, fournitures)			887 500			887 500		
71	Résultat 4.1.3 Les administrateurs, les employés, toutes les catégories socioprofessionnelles des secteurs public, para public et privé sont informés et ont acquis des notions sur la corruption, sa prévention et la lutte contre la corruption	CNIPLC		300 000	300 000	300 000	1 200 000		
	Objectif opérationnel 4.2: Renforcer la communication et les pratiques de la corruption		3 638 750	3 638 750	2 751 250	2 751 250	15 531 250		
72	Résultat 4.2.1 Une stratégie de communication et de sensibilisation de la population, de la société civile et des médias est élaborée et mise en œuvre	CNIPLC	887 500				887 500		
73	Activité 4.2.1.1 Formulation de la stratégie de communication et de sensibilisation du public (<i>recrutement de consultants</i>)		266 250	266 250	266 250	266 250	1 331 250		
74	Résultat 4.2.2 Des campagnes et activités de communication et de sensibilisation de la population, de la société civile et des médias sont menées à travers tout le pays	CNIPLC	887 500	887 500	887 500	887 500	4 437 500		
75	Activité 4.2.2.1 Organisation des ateliers et sensibilisation sur les déclarations des patrimoines et des intérêts		532 500	532 500	532 500	532 500	2 662 500		
76	Activité 4.2.2.2 Organisation des campagnes de communication et de sensibilisation de masses avec l'appui de la société civile, des médias et des réseaux sociaux		1 065 000	1 065 000	1 065 000	1 065 000	5 325 000		
77	Activité 4.2.2.3 Impression des affiches et publication des affiches et autres supports de sensibilisation		887 500	887 500	887 500	887 500	887 500		
	Activité 4.2.2.4 Organisation régulière de la Journée mondiale de lutte contre la corruption								
	Activité 4.2.2.4 Création d'un site web et d'une page Facebook (<i>recrutement de consultants</i>)								



**COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE
POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION**

**Plateau du Serpent,
Rue Nasro Houmed Abro
REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Tél : +253 21 35 16 03
Contact@cniplc.gouv.dj
<https://cniplc.gouv.dj/>**